



6 octobre 2024

Communiqué de presse

Asbl CCN Vogelzang CBN

L'inaction du gouvernement bruxellois menace la nature

La procédure de demande classement au Meylemeersch est caduque

En 2023, l'association nature CCN Vogelzang CBN avait introduit une demande d'extension de classement pour 12 ha situé dans le vallon du Meylemeersch (1) à Anderlecht. Le site abrite une richesse naturelle exceptionnelle. Située dans la vallée du Vogelzangbeek où il y a déjà 33 ha de site classé, cette protection supplémentaire formerait un ensemble naturel solide et contigu. Un formidable atout pour la commune et la Région bruxelloise.

Malheureusement, le gouvernement bruxellois n'a pas pris de décision dans le délai légal, ce qui a entraîné la caducité de la procédure. Cette inaction est totalement inadmissible.

Un dossier solide

La grande variété d'habitats différents au Meylemeersch, tels que les prairies fleuries, les étangs, les anciens vergers et les zones boisées, a permis le développement d'une riche biodiversité. La richesse naturelle du Meylemeersch est exceptionnelle, et l'on y trouve plusieurs espèces de plantes (2) et d'animaux (3) peu communes qui ne sont présentes nulle part ailleurs dans la vallée du Vogelzangbeek, et encore moins ailleurs dans la commune d'Anderlecht.

Par ailleurs, l'espace contribue au rafraîchissement de la ville pendant les canicules devenues de plus en plus fréquentes et joue également un rôle important dans la gestion des eaux de pluie.

Enfin, le site offre des vues extraordinaires sur toute la vallée et agit comme une fenêtre ouverte sur le Pajottenland.

Le dossier bénéficie d'un large soutien

Le dossier peut compter sur le soutien des élus d'Anderlecht, de la majorité et de l'opposition. A deux reprises, la CCN Vogelzang CBN a interpellé le conseil communal au sujet de la protection du Meylemeersch et la réponse positive a été unanime. Cela est compréhensible car la conservation de ce site naturel est un allié important dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique et aidera la commune et la région à atteindre leurs objectifs en matière de climat. De plus, la nature dans la vallée joue également un rôle social et contribue à un cadre de vie agréable.

La Commission royale des Monuments et des Sites (4) et Bruxelles Environnement ont émis un avis positif avant que le dossier n'arrive sur la table du gouvernement à la fin du mois de mars.

La procédure est caduque

Suite à une lettre recommandée d'un des propriétaires de terrains dans le Meylemeersch en date du 3 avril 2024, le gouvernement avait 30 jours pour prendre une décision sur le dossier. Il ne l'a pas fait, rendant le dossier caduc.

Nous avons interrogé la Secrétaire d'État chargée du Patrimoine, Ans Persoons, mais nous n'avons pas reçu de réponse. Nous ne savons pas pourquoi le gouvernement a laissé passer le délai mais la situation est grave. La fin de la procédure signifie que les demandes de permis peuvent être à nouveau introduites et actuellement une enquête publique pour la construction au Meylemeersch d'une tour résidentielle avec un espace commercial est en cours.

D'autres propriétaires, tels que Citydev et l'ULB, peuvent suivre cet exemple.

Le retard du nouveau PRAS rend les objectifs de plus en plus difficiles à atteindre

À une vitesse vertigineuse, la nature bruxelloise disparaît sous une couche de béton. Actuellement le gouvernement bruxellois a entamé le processus de révision d'affectations des sols, tel que stipulé dans le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) dans le but de mieux prendre en compte les défis posés par les évolutions sociales et environnementales en cours et à venir. Le nouveau plan, également appelé « PRAS climatique », a subi du retard et est attendu pour 2026 au plus tôt alors que les effets catastrophiques du changement climatique et du déclin de la biodiversité se font sentir aujourd'hui : il faut, dès lors impérativement agir dès maintenant. Ainsi, la présente demande de classement du Meylemeersch s'inscrit pleinement dans les objectifs du futur PRAS.

L'inaction du gouvernement menace une fois de plus la précieuse nature bruxelloise et montre à quel point l'écart est grand entre les objectifs et les actes.

(1) Le Meylemeersch à Anderlecht : Il est délimité à l'ouest par le complexe hospitalier Erasme, au nord par la route de Lennik, à l'est par le cimetière communal d'Anderlecht et au sud par la rue Chant d'Oiseaux
De Mijlemeersch in Anderlecht: wordt in het westen begrensd door het Erasmushospitaal, in het noorden door de Lenniksebaan, het oosten het kerkhof van Anderlecht en in het zuiden de Vogelzangstraat



(2) Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et la Chlora perfolié (*Chlorata perfoliata*)

(3) Chouette chevêche (*Athene noctua*), Oreillard roux (*Plecotus auritus*), Chevreuil et Perdrix

(4) https://crms.brussels/sites/default/files/avis/719/AND30022_719_PROT_Meylemeersch.pdf

Contact asbl CCN Vogelzang CBN :

info@vogelzang.org

bernadette.stallaert@gmail.com

0478/344 142

0478/254 774

<https://www.facebook.com/ccnvogelzangcbn/>